

L'ESSENTIEL PROCLAIM® SUR POMMES ET POIRES UNE ALTERNATIVE CONTRE LES LÉPIDOPTÈRES EN ARBORICULTURE



syngenta®



- **Composition :**
0,95 % emamectine benzoate*
- **Formulation :**
SG granulé soluble dans l'eau
- **Classement toxicologique :**
H373, H410
- **Cibles :** pommier et poirier sur carpocapse, tordeuse orientale du pêcher, tordeuses de la pelure sur pommier et poirier, la petite tordeuse des fruits sur pommier (*voir détail au verso*)
- **Dose :** 2 kg/ha
- **DAR :** pommier, poirier : 3 jours
- **ZNT aquatique et arthropodes non cibles :** 50 mètres
- **DRE :** 6 heures
- **Nb d'applications max :** 3
- **Emballages :** 1 et 10 kg

LES 3 AVANTAGES

- 1 - Mode d'action unique**
contre les lépidoptères
 - Efficace dès l'éclosion ainsi que sur les larves des ravageurs ciblés.
 - Bonne protection des fruits et bonne activité sur les pousses.
 - Robuste face aux résistances, un outil de choix dans l'alternance.
- 2 - Un profil filière avantageux :**
 - Utilisation compatible avec les cahiers des charges les plus exigeants au niveau européen et international.
 - Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm
- 3 - Compatible avec la production fruitière intégrée :**
 - Neutre à Faiblement Toxique sur les auxiliaires utiles.
 - Compatible avec les stratégies sous confusion sexuelle.

ISSU DE FERMENTATION MICROBIENNE

PROCLAIM est composé d'une substance active d'origine naturelle, l'emamectine. Elle est issue d'un procédé de fermentation microbienne, et appartient à la famille des avermectines.



PROCLAIM répond pleinement aux attentes de la filière concernant ses performances techniques, tout en respectant les auxiliaires utiles. Il est compatible avec la Production Fruitière Intégrée (PFI).

UN MODE D'ACTION ORIGINAL ET SPÉCIFIQUE DES LÉPIDOPTÈRES

L'emamectine agit par ingestion aussi bien lors de l'éclosion (*effet ovo-larvicide*) que sur les larves des ravageurs (*effet larvicide*). Elle possède un mode d'action unique spécifique des lépidoptères.

En agissant sur deux sites d'action, elle induit une décontraction immédiate et irréversible des muscles, entraînant un arrêt rapide de la nutrition et de la mobilité des insectes ravageurs.

Ces caractéristiques lui confèrent plusieurs avantages :

- **Un large spectre spécifique lépidoptères.**



Carpocapse des pommes
Cydia pomonella



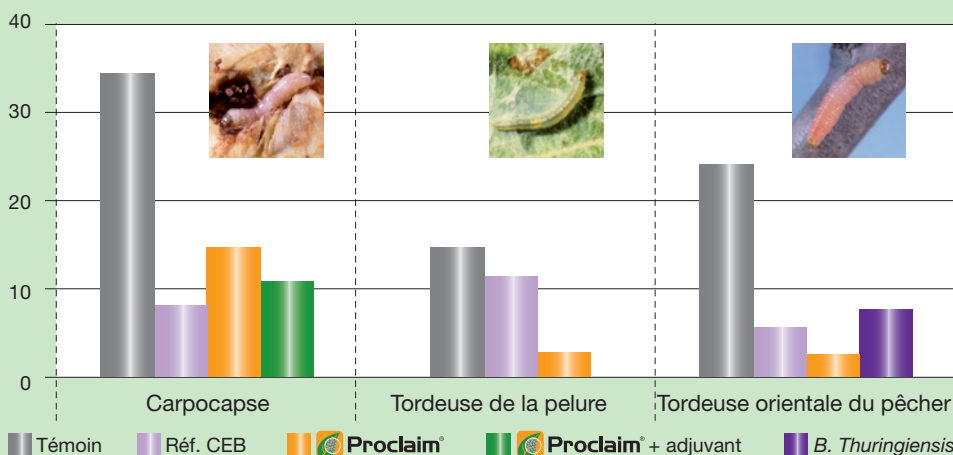
Tordeuse de la pelure
Pandemis heparana

- **Une efficacité dès les premières éclosions, avant les premiers dégâts.**
- **Une efficacité sur l'ensemble des stades larvaires.**
- **Un outil de choix d'alternance dans les programmes.**

De plus, **PROCLAIM** présente une **excellente résistance au lessivage** (*prouvée à 35 mm*).

PERFORMANCE AU VERGER

% fruits attaqués



PROCLAIM est efficace contre le carpocapse et l'ensemble des tordeuses affectant les vergers de pommiers et poiriers. Il s'utilise à la dose de 2 kg/ha quel que soit le ravageur ciblé.

USAGES SUR FRUITS À PÉPINS

Cultures	Ravageurs	Positionnement et recommandations
Pommier Poirier	Carpocapse	Sur 1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} génération, au début des éclosions. Cadence de 10 jours. Ne pas appliquer sur 2 générations successives. L'ajout d'un adjuvant mouillant permet d'améliorer l'efficacité en cas de forte pression.
	Tordeuse orientale du pêcher	Sur les générations estivales, dès le début des éclosions. Intervenir conjointement avec la protection contre le carpocapse.
	Tordeuses de la pelure Capua, Pandemis, Podana, Eulia	Début des éclosions. Intervenir conjointement avec la protection contre le carpocapse.
Pommier	Petite tordeuse des fruits (G. lobarzewskii)	Début des éclosions. Intervenir conjointement avec la protection contre le carpocapse.

Dans tous les cas, se limiter à trois applications maximum par an.

Attention - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SA - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros, RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le **0 800 803 264** Service & appel gratuits

PROCLAIM® - AMM N° 2100231 - Composition : 0.95 % emamectine benzoate * - P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière à la dose de 2 kg/ha et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est composée de plantes attractives. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Spe8 Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et un jour après le traitement. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Licence: PROCLAIM pour le professionnel - 11/2022 - Année et remplacé toute version précédente - appartient à Syngenta France SA - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. Le contenu de ce document est strictement réservé à l'usage professionnel. Les données et les informations techniques sont fournies à titre d'information. Les données et les informations techniques ne peuvent en aucun cas être considérées comme des applications du produit. Il se substitue à la consultation de l'étiquette. © 2022 Syngenta. Cédiphotop - Shutterstock - P&O